



# SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 janvier et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 24 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Etaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Catherine GUTIERREZ - Pierrette BROSSE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Claudette GUSSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Matthieu ROLLET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) Fabienne PIRON (pouvoir à Françoise DURAND) - Jeremy DEREMETZ (Pouvoir à Fabrice RAPHANEL) - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Cédric BADIN - Arnaud BROYER - Johan PIOLET

Secrétaire de séance : Claudette GUSSELLA

**N°2025.01.30.01 – Demande de gratuité de salle de la part de l'ADMR**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**REFUSE** la mise à disposition à titre gratuit d'une salle à l'ADMR pour l'organisation de leur bourse à la puériculture.

**N°2025.01.30.02 – Garanties d'emprunt au profit de la SEMCODA pour la réhabilitation de 2 logements collectifs et 1 logement individuel situés 83 et 97 rue de Prissiniac**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 68 700 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°1666527 constitué d'1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 54 960 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

**PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**PRÉCISE** que le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

**N°2025.01.30.03 – Garanties d'emprunt au profit de la SEMCODA pour la réhabilitation d'un logement individuel situé 84 rue de Prissiniac**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 41 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°1666525 constitué d'1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 32 800 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

**PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**PRÉCISE** que le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

**N°2025.01.30.04 – Garanties d'emprunt au profit de la SEMCODA pour la réhabilitation de 5 logements collectifs et 10 logements individuels situés rue de Prissiniac**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 692 500, 00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°1666523 constitué d'1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 554 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

**PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**PRÉCISE** que le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

**N°2025.01.30.05 – Garanties d'emprunt au profit de la SEMCODA pour la réhabilitation de 5 logements collectifs situés rue du Centre**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 102 300, 00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°1666528 constitué d'1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 81 840 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

**PRÉCISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**PRÉCISE** que le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

#### N°2025.01.30.06 – Ouverture anticipée de crédits en investissement

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**DECIDE** d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'investissement pour un montant total de 12 094 euros selon la répartition suivante :

- Chapitre 20 - compte 203 – Frais d'études, de recherches...- à hauteur de 11 700 euros TTC.
- Opération 273 « Travaux bâtiment maison de santé » - chapitre 21 - compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions - à hauteur de 394 euros TTC.

**PRÉCISE** que ces crédits seront inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

#### N°2025.01.30.07 – Ouverture de poste pour les Services Techniques

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**CRÉE** un emploi permanent à temps complet à hauteur de 35h00 dans le cadre d'emploi des adjoints technique territorial.

**FIXE** le tableau des emplois permanents et non permanents à effet au 1<sup>er</sup> février 2025 :

TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 1<sup>er</sup> février 2025

#### Postes permanents

Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché	Responsable Administratif et Financier	T	A	TC	1	1	
	Rédacteur	Etat civil, Élections, Accueil, Secrétariat	T	B	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Accueil, Secrétariat	T	C	TC	1	1	
Administrative	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Etat Civil, Accueil, Secrétariat	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Accueil, Secrétariat, Etat Civil, Salles	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Comptabilité, RH	T	C	TC	1	1	

<b>Police municipale</b>	Brigadier-chef principal	Police Municipale	T	C	TC	1	1	
<b>Sanitaire et Sociale - Ecole</b>	A.T.S.E.M.	École	T	C	TC	1	1	
	A.T.S.E.M.	École	T	C	30h (TNC)	1	1	
<b>Animation</b>	Animateur / adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration, École	C	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T ou C	C	TC	1	0	1
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	C	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	École	T	C	28h (TNC)	1	1	
<b>Culturelle</b>	Adjoint du patrimoine	Médiathèque	T ou C	C	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	3,25h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6,29h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6h	1	1	

	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	10h	1	1	
<b>Total</b>						<b>30</b>	<b>29</b>	<b>1</b>

**N°2025.01.30.05 – Accueil collectif de mineurs – Ouverture de postes pour accroissement temporaire d'activités pour l'année 2025**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**CREE** des emplois non permanents pour faire face – un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité selon le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNERS					
Filière	Grade	Affectation	Durée	Catégorie	Temps de travail
<b>Vacances d'hiver</b>					
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 24 février 2025 au 2 mars 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 3 mars 2025 au 9 mars 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Vacances de printemps</b>					
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 22 avril 2025 au 27 avril 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 28 avril 2025 au 4 mai 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Vacances d'été</b>					
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 7 juillet 2025 au 3 août 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 4 août 2025 au 31 août 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Vacances de la Toussaint</b>					
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 20 octobre 2025 au 26 octobre 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 27 octobre 2025 au 2 novembre 2025	C	35h
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration		C	35h

**N°2025.01.30.09 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
19/12/2024	GARRY	MACON	Fournitures lames	1 944,30 €
20/12/2024	SARL DE3S ELECTRIC	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Travaux électriques Mairie	474,00 €
20/12/2024	SANITHERMIC	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Travaux de plomberie - Chauffe-eau Pizzéria	694,00 €
20/12/2024	PUM	MACON	Fourniture tube annelé et grille	1 171,71 €
20/12/2024	CARTE BLANCHE	VILLEFRANCHE/SAÔNE	Vinyle polymère blanc permanent	37,50 €

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
23/12/2024	MIROITERIE SERRE	BELLEVILLE	Remplacement vitre à l'école	674,10 €
07/12/2025	MECADOMBES	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Intervention extérieur	840,00 €
07/12/2025	MECADOMBES	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Intervention extérieur	840,00 €
08/01/2025	CLOTEX	LYON	Grillage maille	236,20 €
09/01/2025	SASU LES VINS PA GAILLARD	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Vins vœux du Maire	1 109,40 €
09/01/2025	SOS HYGIENE	BLACE	Dératisation et désinsectisation cantine	250,00 €
14/01/2025	Worldplace Signalisation	BESANCON	Batterie solaire	124,50 €
14/01/2025	Worldplace Signalisation	BESANCON	Contrat de maintenance	500,00 €
15/01/2025	SODECO	MONTAUBAN	Produits entretien	427,59 €
21/01/2025	CLAAS	CHARNAY LES MACON	Réparation freins véhicule services techniques	657,13 €
21/01/2025	FLORAFRUIT	SAINT GEORGES DE RENEINS	Devis fleurs	1 752,71 €
23/01/2025	PROTECSAN	CHALEINS	Devis diagnostic	329,34 €
23/01/2025	SERRE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Devis remplacement vitrage Halle Chamerat	1 114,35 €

**N°2025.01.30.10 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délivrées**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

**a. Autorisation du Droit des Sols**

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4279	PC 24 V0033	CHARRIN Amélie	ZM 23, 27 - Installation abri pour fourrage, abri pour chevaux et création carrière de travail des chevaux.
4280	PC 24 V0034	RAUCH Jean-Philippe	ZW 142, 143 - Réalisation façade bois pour fermer une partie du corps de ferme
4281	DP 24 V0100	AVISUN	AP 126 - Installation panneaux photovoltaïques
4282	DP 24 V0101	NAMUR Vincent	YD 043 - Construction cabane de jardin - installation d'un portail
4283	PC 24 V0035	VERNE Yoann	ZV 152 - Construction d'un bâtiment artisanal
4284	DP 24 V0102	TEPPE Franck	AO 278 - Installation panneaux photovoltaïques
4285	PC 24 V0036	RONCET Jérémie	YB 067 - Extension maison d'habitation
4286	DP 25 V0001	JACQUET Jean	AR 29, 30 - Changement de portes et fenêtres
4287	DP 25 V0002	NAMUR Vincent	YD 130 - Création d'une fenêtre sur façade Est
4288	DP 25 V0003	JACQUET Yann	ZX 071 - Réfection partielle de la toiture
4289	DP 25 V0004	DIMEO ENERGIE	ZX 069, 067, 200 - Installation panneaux photovoltaïques
4290	DP 25 V0005	GACON Nicolas	ZO 120, 121 - Installation piscine semi-enterrée et coin cuisine d'été
4291	DP 25 V0006	DUTIN Gérard	AO 224 - Installation panneaux photovoltaïques

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4292	DP 25 V0007	VERCHERE Kevin	ZD 062 - Rénovation d'un bâtiment d'habitation pour la création d'un gîte.
4293	PC 25 V0001	TESTARD Philippe	YC 143, 144 - Surélévation et rénovation d'une maison, extension d'une toiture en appentis, réalisation d'une annexe et d'une piscine.
4294	PC 25 V0002	SCI RUBIS	AO 803, 802, 799, 807 - Construction de deux maisons jumelées R+1

**b. Déclaration d'intention d'aliéner**

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
07/01/2025	DIA 001 348 24 V0028	ZY 337	285, rue de la Libération
21/01/2025	DIA 001 348 25 V0001	AR 278	82, rue de Crénans
17/01/2025	DIA 001 348 25 V0002	AO 277	43, Allée du Carillon

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 30 janvier 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Claudette GUSELLA